Je ne mentionnerai ici que quelques-uns des exemples de débouchés créés par l'ouverture du marché mexicain aux Canadiens. Mais qu'il s'agisse d'équipement pour les transports urbains, de technologie pour la réduction et le contrôle de la pollution ou des services et de l'équipement relatifs à l'exploitation du pétrole, les possibilités que nous avons négociées pour les Canadiens sont nombreuses.

Dans la mise au point de l'ALENA, nous avions également un autre objectif, celui d'améliorer l'ALE. Nous y sommes parvenus.

Nous avons renforcé le système de règlement des différends commerciaux.

Nous avons clarifié les règles d'origine et les avons rendues plus prévisibles. Autrement dit, les différends concernant le contenu exclusivement nord-américain des véhicules Honda fabriqués au Canada seront désormais chose du passé.

Les disciplines que renferme l'Accord serviront à garantir que les normes ne sont pas utilisées comme mesures de protectionnisme déguisées.

Le Canada a obtenu un accès élargi au marché américain pour les textiles et les vêtements en négociant des contingents spéciaux plus élevés que ceux de l'ALE. Cette mesure permettra aux fabricants canadiens de textiles et de vêtements d'accroître leurs ventes à l'exportation, qui ont déjà augmenté considérablement aux termes de l'ALE. Depuis la mise en oeuvre de l'ALE, les exportations canadiennes de vêtements se sont accrues de 150 p. 100; les exportations de fibres ont augmenté de 90 p. 100. L'exportation de tissus canadiens et d'autres produits du textile a augmenté de plus de 50 p. 100 et l'ALENA offre des possibilités d'expansion encore plus grandes.

En outre, nous avons renforcé les dispositions relatives à l'énergie; nous avons raffermi les disciplines empêchant les organismes de réglementation américains d'intervenir dans les contrats négociés librement entre les exportateurs canadiens et les acheteurs américains.

Et nous avons également négocié un système de marchés publics très intéressant. Pour la première fois, les fournisseurs de matériaux de construction canadiens auront accès de façon concurrentielle aux contrats de construction des gouvernements américain et mexicain. Pour la première fois, les fournisseurs de services canadiens auront accès aux contrats de services des gouvernements américain et mexicain. Par ailleurs, les États-Unis sont convenus de lever la restriction d'achat au pays sur les prêts accordés dans le cadre de l'administration de l'électrification rurale, groupe de contrats s'élevant à 1,5 milliard de dollars américains par an. Et ce qu'il y a de plus intéressant encore pour les sociétés canadiennes, c'est que les États-Unis supprimeront grâce à l'ALENA les restrictions d'achat au pays s'appliquant aux contrats obtenus par l'Army